[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LOI MODIFIANT LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LA PREUVE AU CANADA—PRÉSENTATION D'UN RAPPORT RÉVISÉ DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Marcel Danis (Verchères): Monsieur le Président, en tant que président du Comité législatif sur le projet de loi C-15, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada, il est de mon devoir de présenter un rapport révisé.

[Traduction]

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD— PRÉSENTATION DU 3^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, au nom du président du comité, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, dans les deux langues officielles.

Le 24 mars 1987, le comité s'est réuni à huis clos pour étudier un projet de rapport à adopter et déposer avant la conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones, laquelle était prévue pour les 26 et 27 mars 1987. Au cours de cette séance, des députés ont fait valoir que le comité pourrait compromettre certaines négociations à la conférence en déposant un rapport à ce moment-là.

Dans le débat qui a suivi, un député a proposé une motion qui rendait impossible le dépôt du rapport avant la conférence. La motion a fait l'objet d'un vote inscrit et elle a été adoptée.

Le 25 mars 1987, le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) a fait à la Chambre une déclaration prévue par l'article 21 du Règlement dans laquelle il a critiqué et désigné les membres du comité qui avaient voté contre le projet de rapport. Vous pouvez vous reporter au hansard du 27 mars 1987, à la page 4540.

Cette intervention nous a été signalée le 1er avril 1987 par un député qui estimait que le député de Kenora—Rainy River avait porté atteinte à ses privilèges et compromis tout le processus des séances à huis clos en décidant de divulguer ce qui ne devait pas être rendu public. Une motion a été adoptée afin de rendre compte de l'incident à la Chambre.

Comme les privilèges pouvaient être en cause, le comité estime de son devoir de vous soumettre ces questions et de donner à la Chambre l'occasion d'y réfléchir.

Au nom du président du comité, le député de Chicoutimi (M. Harvey), je dépose et soumets respectueusement un exemplaire des fascicules no 24 et 25 des *Procès-verbaux et témoignages*, qui comprennent le rapport.

M. le Président: Je dois faire remarquer aux autres députés qui demandent la parole à ce propos qu'ils doivent se limiter à un court résumé du rapport qu'ils déposent.

[Français]

LANGUES OFFICIELLES—PRÉSENTATION DU 2^E RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, en tant que coprésident du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre sur les langues officielles . . .

Pétitions

[Traduction]

J'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, évidemment, le deuxième rapport du comité mixte permanent.

[Français]

J'ajouterais simplement, monsieur le Président, que tous les membres de ce Comité ont bien hâte que nous examinions au plus tôt le renouvellement de cette loi fondamentale du pays sur les langues officielles de façon à augmenter la qualité et la dualité linguistiques canadiennes le plus rapidement possible.

PÊCHES ET OCÉANS—PRÉSENTATION DU 1^{ER} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent des pêches et des océans, dans les deux langues officielles.

COMMUNICATIONS ET CULTURE—PRÉSENTATION DU 5^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent des communications et de la culture, dans les deux langues officielles. L'examen et les recommandations du Comité font suite à son ordre de renvoi en date du 29 janvier 1987. Le Comité demande que le gouvernement produise une réponse à ce rapport conformément à l'article 99(2) du Règlement

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.)

[Traduction]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 106 du Règlement, une pétition provenant d'habitants de Pickering, Scarborough, Toronto, Guelph, Mississauga et North Bay, en Ontario, et de Vancouver, Burnaby, Coquitlam, Surrey, Westbank, ainsi que d'un grand nombre d'autres localités de la Colombie-Britannique.

Ils craignent que les modifications que le gouvernement entend apporter à la Loi sur les brevets, en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance, ne fassent augmenter les prix que paient les consommateurs canadiens et n'empêchent les Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin.